



NOTE DE RECHERCHE

M. Yanis HANKAOUI, Pôle multichamps / Champs cognitifs

12/11/2023

La légitimation de l'agression militaire dans le conflit russoukrainien : une construction sociale au service des forces morales

Ce document ne constitue pas une position officielle de l'armée de Terre

Points clés

L'analyse des modes de légitimation de l'agression militaire russe en Ukraine au prisme des apports conceptuels de la sociologie (Weber, Boltanski, Thévenot) permet d'objectiver l'élaboration de registres de justification pluriels fondés sur le droit, la tradition et le recours à une opposition manichéenne entre le bien et le mal.

La construction sociale de ces modes de légitimation envisagée au prisme de la littérature et des réflexions doctrinales sur les forces morales s'avère susceptible d'affecter ce facteur de supériorité opérationnelle à deux niveaux : le sens que les combattants donnent à leur action et le soutien de la nation.



1 Défilé militaire de cadets russes. "Parade, victory day" prise dans la ville de Samara en Russie. © Takazart/Plxabay.

Introduction



Tel est le malheur des guerres d'opinions, soit politiques, soit religieuses : chacun voyant la vertu de son côté et le crime dans le camp ennemi, croit tous les moyens légitimes pour arriver à son but, et enfreint sans scrupule les règles de la morale et de la justice ».

Louis-Philippe de Ségur (1753-1830), Histoire des principaux événements du règne de Frederick Guillaume II, roi de Prusse, et tableau politique de l'Europe depuis 1786 jusqu'en 1793, T3, F.Buisson, 1800.

La citation du marquis et comte de Ségur illustre l'intangibilité du relativisme axiologique animant les configurations conflictuelles. En dépit de situations et phénomènes contingents altérant la nature des motifs invoqués, le processus de légitimation ne peut faire l'économie d'un « impératif de justification »¹ fondé sur le bien commun². La question de la légitimité de la violence armée a nourri de nombreuses réflexions philosophiques à travers l'histoire, illustrant l'importance centrale de l'éthique dans le fait militaire. Platon, par exemple, distingue moralement la guerre offensive de la guerre défensive, condamnant « radicalement » la première³. Frédéric Ramel souligne à cet égard que le philosophe « désapprouve la politique impérialiste d'Athènes dans Gorgias »⁴. Plus tard s'imposera l'idée de « guerre juste », formulée par des penseurs chrétiens antiques et médiévaux, dont le plus notable est Saint-Thomas d'Aquin, et développée par des auteurs modernes comme Grotius⁵. Si un certain nombre de contributions se sont intéressées aux aspects philosophiques et juridiques de la légitimation des interventions militaires, plus rares sont les contributions analysant les ressorts sociologiques de ce processus. Pléthore de contributions sociologiques ont pourtant mis en lumière les mécanismes sociaux à l'œuvre dans la construction de la légitimité (Weber, Habermas, Bourdieu ou Boltanski et Thévenot)⁶.

L'ambition de la présente contribution est précisément d'appréhender les modes de légitimation employés par la Russie afin de justifier l'agression militaire au commencement de la Guerre d'Ukraine, et d'en montrer l'influence sur différents déterminants des forces morales⁷. L'analyse des mécanismes de légitimation mobilisera plusieurs architectures conceptuelles issues d'une prolifique littérature sociologique sur le sujet. Tel que le décrivent Norbert Élias⁸ et Pierre Bourdieu⁹, l'émergence de l'État moderne marque l'accaparement exclusif de l'usage de la force légale dans et entre les sociétés : le « monopole de la violence légitime ». Si l'État n'est plus contesté en tant que seul détenteur de la force publique, il lui incombe néanmoins de justifier auprès d'une multitude d'acteurs la légitimité de l'emploi

¹ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, De la justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard, 1991, 481 p.

² Nous verrons que l'idée de bien commun est une notion relative pouvant s'exprimer selon plusieurs catégories de justification.

³ Frédéric Ramel, « Origine et finalité de la Cité idéale : la guerre dans la philosophie grecque », Raisons politiques, 2002/1 (n° 5), p. 109-125.

⁵ Frank Bourgeois, « La théorie de la guerre juste : un héritage chrétien ? », Études théologiques et religieuses, vol. 81, no. 4, 2006, pp. 449-474.

⁶ Brigitte Bouquet, « La complexité de la légitimité », Vie sociale, 2014/4 (n° 8), p. 13-23.

⁷ Le concept de force morale est entendu comme la « Capacité psychologique, individuelle et collective, à prendre l'ascendant sur les évènements susceptibles de survenir dans l'exécution des missions pouvant être confiées à l'individu ou à l'unité » (Kirsch, 2007). Pour un état des lieux détaillé, voir : Yanis Hankaoui, « Apports et limite d'une approche patriotico-centrée des forces morales : le cas des politiques éducatives et mémorielles russes », Centre de Doctrine et d'Enseignement du Commandement, 12 avril 2023.

⁸ Norbert Élias, La Dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1976), 328 p

⁹ Pierre Bourdieu, Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992, Le Seuil et Raisons d'agir, Paris, 2012, 672 p

des dispositifs coercitifs. Dès lors, les structures étatiques et gouvernementales disposent de « mode de légitimation »¹⁰ afin de convaincre le corps civique de la légitimité d'une intervention militaire.

Le processus de légitimation sera appréhendé comme une « construction sociale »¹¹. Selon cette perspective, le social n'est pas conçu tel « une réalité objective » ou « le produit de rationalités subjectives », il résulte de « constructions élaborées par des acteurs »¹². Parmi les théorisations constructivistes du social, celle de Pierre Bourdieu accorde une importance prépondérante aux structures étatiques dans la « construction de la réalité sociale ». Parlant d'un « miracle de l'efficacité symbolique », Bourdieu met en exergue la capacité de l'État à former un « sens commun », en façonnant les « structures mentales » par l'intermédiaire « d'institutions de constructions de la réalité sociale » (justice, école, armée, etc.)¹³. Envisager le pouvoir gouvernemental et étatique comme un « instrument de construction de l'officiel et du public »¹⁴, confère un cadre conceptuel pertinent pour analyser la légitimation de l'offensive russe contre l'Ukraine. En sus, différentes conceptions sociologiques de la légitimité seront mobilisées, à l'instar des trois fondements de la légitimité de Max Weber (légale, charismatique et traditionnelle)¹⁵ ou des six principes de légitimation de l'action humaine décrits par Luc Boltanski et Laurent Thévenot¹⁶.

I. La relation consubstantielle entre forces morales et légitimité

La relation consubstantielle entre légitimité de l'action armée et forces morales constitue un postulat généralement admis dans la pensée militaire, tant en France qu'à l'étranger. De la même manière, l'immersion ethnographique prolongée au sein de l'enseignement militaire supérieur confirme empiriquement que cet axiome est très largement répandu dans les représentations portées par le corps des officiers supérieurs de l'armée de Terre¹⁷. L'acception de ce principe dans les sphères militaires est notamment consacrée dans les réflexions doctrinales. La doctrine française, par exemple, consacre l'idée selon laquelle les forces morales reposent largement sur le « développement du sens et de la légitimité de l'engagement »¹⁸. Le Concept d'Emploi des Forces distingue l'importance du soutien moral qui englobe « les domaines politique, juridique et moral dont la légitimité est prise en compte pour assurer l'action militaire nécessaire ». La doctrine anglaise intègre également la dimension de la légitimité dans son

¹⁰ Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », Sociétés contemporaines, n° 87, vol. 3, 2012, p. 138.

 $^{^{11}}$ Peter L. Berger et Thomas Luckmann, The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge, Anchor, 1966, 240 p.

¹² Claude Dubar, « SOCIOLOGIE - Les grands courants », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15 avril 2023. URL: https://www.universalis.fr/encyclopedie/sociologie-les-grands-courants/3-les-sociologies-de-la-construction-sociale/

¹³ Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », art. cit., p. 138.

¹⁴ Nadège Vézinat, « Sur l'État », Sociologie [En ligne], Comptes rendus, 2014, mis en ligne le 30 novembre 2014, consulté le 8 avril 2023. URL : http://journals.openedition.org/sociologie/2345

¹⁵ Max Weber, Économie et société, Paris, Plon, 1996 (1922), 416 p.

¹⁶ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, op. cit.

¹⁷ Notons cependant que nombre d'officiers relativisent l'importance des considérations politiques et idéologiques (patriotisme, par exemple) dans le sens que les soldats donnent quotidiennement à leur action, et a fortiori lorsqu'ils sont engagés dans des situations exigeantes sur les plans physiques et psychologiques, (contact avec l'ennemi, évoluer dans des conditions climatiques exceptionnelles, etc.), ou lors de l'accomplissement du « sale boulot » (Hughes, 1951), c'est-à-dire des tâches socialement dévalorisées au sein du groupe professionnel (ex : être de garde, effectuer des travaux d'intérêt généraux, etc.).

¹⁸ État-major de l'armée de Terre, « Les facteurs de supériorité opérationnelle », In: *Action terrestre future*, Paris, septembre 2016, p. 49.

équivalent conceptuel des forces morales, le *moral component*, à travers le déterminant *motivation* qui comprend « le soutien de la Nation et de l'opinion publique ».

Ces conceptions apparaissent plus généralement dans les contributions de théorie militaire, lesquelles considèrent deux échelles d'influence de la légitimité sur les forces morales: au niveau du soldat, convaincu du « bien-fondé » de son action ; au niveau de la nation, soutenant l'action de l'armée. Concernant le premier aspect, le commandant Evrard Guérin défend notamment que « la légitimité de l'action est un élément-clé pour assurer la force morale d'une armée »¹⁹. Il considère à ce titre que « le sentiment du bien-fondé de la cause ou de l'idéal est un puissant adjuvant moral », autorisant « la confiance dans l'esprit de la mission » et justifiant « le sacrifice ultime si nécessaire ». En second lieu, la perception par la société du recours à la force armée comme un acte légitime influence les forces morales « par le sentiment que le soldat éprouve, d'être reconnu comme étant au service de la Nation »20. La condition militaire se caractérise en effet par « l'exercice d'une violence collective » qui, dans un schéma théorique, est « l'expression des intérêts exprimés par la collectivité, tels qu'ils sont définis par le pouvoir politique et acceptés par la société »21. Or, dans le cas où l'action armée est perçue comme illégitime par la communauté civique, les forces morales des combattants peuvent s'en trouver diminuées. À ce titre, la guerre du Vietnam fait figure de cas d'école et il est avéré que les mouvements sociaux et le défaut de soutien de l'opinion publique américaine eurent des effets dévastateurs dans le sens que donnaient les soldats à leur mission et par conséquent, sur leur « will to fight »²².

Il convient néanmoins de conserver un recul critique face à une littérature largement dominée par des théorisations de pensée militaire, représentant davantage les conceptions portées par l'institution et ses membres, qu'elle n'est le résultat d'analyses fondées sur des principes méthodologiques issus des sciences humaines et sociales. En tout état de cause, il apparaît que les quelques recherches empiriques sur les forces morales admettent au moins indirectement la légitimation de l'action armée comme un déterminant de ce facteur de supériorité opérationnelle²³, à l'instar de l'outil Forces Morales (outil FMo) qui constitue l'une des rares tentatives d'objectivation sociologique de cette notion. Tel que le relate Philippe Émond²⁴ dans un article paru dans *Les Champs de Mars* en 1999, l'armée de Terre souhaitait disposer d'un moyen d'apprécier la force morale du « facteur humain », au niveau des compagnies, en partant du constat « qu'il était insuffisant de ne retenir que les capacités tactiques, logistiques et techniques pour évaluer la capacité opérationnelle d'une unité »²⁵. L'outil FMo avait donc pour but « d'orienter la décision, et aussi d'éclairer le commandement sur les conséquences psychologiques,

¹⁹ Evrard Guérin, « Du fondement des forces morales », *Cahiers de la pensée mili-terre*, 15 février 2020, [en ligne], https://www.penseemiliterre.fr/du-fondement-des-forces-morales 137 1013077.html, page consultée le 5 février 2022.

²⁰ Hervé Kirsch, « Les forces morales dans la préparation opérationnelle : définition, consolidation et mesure (approche théorique) », *Inflexions*, 6, n° 2, 2007, pp39-60.

²¹ Laure Bardiès, « Du concept de spécificité militaire », L'Année sociologique, vol. 61, no. 2, 2011, pp. 273-295.

²² Ben Connable (dir.), Michael J. McNersey, William Marcellino et al., Will to Fight: Analyzing, modeling, and Simulating the Will to Fight of Military Units, op. cit.

²³ Nous soulignions déjà les lacunes empiriques de la littérature sur les forces morales dans une communication intitulée « Forces morales et sciences sociales : de la pensée militaire au défi de l'objectivation sociologique », lors d'un séminaire organisé le 15 mars 2023 par L'Observatoire des Forces Morales de l'AMSCC. Voir également sur cet aspect, Yanis Hankaoui, « Apports et limites d'une approche patriotico-centrée des forces morales », Centre de Doctrine et d'Enseignement du Commandement, Note de recherche, 12 avril 2023.

²⁴ Le lieutenant-colonel Philippe Émond est docteur en sociologie et était, au moment de la rédaction de l'article, adjoint du chef du Centre des Relations Humaines de l'armée de Terre.

²⁵ Philippe Émond, « La force morale des unités : un outil d'évaluation », Les Champs de Mars, n°7.2000/1. p. 143.

sociologiques et organisationnelles de cette prise de décision sur les personnels militaires et civils de la défense ». Concernant la méthode d'élaboration de l'outil FMo, Philippe Émond précise encore qu'il a été constitué à partir de l'agrégation de données issues de travaux antérieurs produits par les armées israélienne et américaine et d'entretiens individuels conduits par les sociologues du Centre des Relations Humaines de l'armée de Terre²⁶, avec des militaires ayant participé à des opérations extérieures. Les chercheurs ont dès lors déterminé huit dimensions, elles-mêmes décomposées en sous-dimensions, sur lesquelles reposeraient les forces morales. Bien que la légitimation de l'action armée ne constitue une dimension à part entière, l'outil FMo comprend deux catégories qui en sous-entendent intrinsèquement l'importance : « Le soutien de la Nation » et « La conscience des motifs de l'action ». Nous retrouvons des conclusions similaires dans les travaux réalisés outre-Atlantique, à travers l'équivalent conceptuel de « will to fight ». Entre 2016 et 2021, la RAND Corporation a conduit des recherches sur la « volonté de combattre » afin d'établir une nomenclature de ses déterminants. L'influence de la légitimité du recours à l'action armée est notamment incluse dans le facteur *Ideology*, définit comme « Tout engagement envers une cause ou un système de croyances, qu'il s'agisse d'une religion, d'une idéologie (y compris la légitimité perçue d'une cause) ou de valeurs pour lesquelles les membres sont prêts à se battre » ²⁷.

II. La reconnaissance des républiques du Donbass : légitimation légale-rationnelle par « l'ordre juridique »

La légitimité est sémantiquement liée au domaine juridique, l'origine étymologique du terme étant *lex, legis*, qui signifie la loi, le droit écrit. Sébastien Botreau-Bonneterre évoque ainsi une « relation fusionnelle » entre la légitimité et la légalité pour évoquer leur lien intrinsèque²⁸. Pour ce qui est des conflits armés, nombre de juristes ont mis en exergue l'usage du droit en vue constituer un « capital de légitimité ». Guy de Lacharrière distingue par exemple trois fonctions du droit international, parmi lesquelles une « fonction de justification des <politiques gouvernementales> et de communication des intentions auxquelles elles correspondent »²⁹. En ce sens, les logiques observées dans le cadre de la guerre d'Ukraine, s'inscrivent plus largement dans l'étude des usages stratégiques du droit (Lawfare).

En sociologie, le rôle du droit dans la construction de la légitimité a notamment été théorisé par Max Weber via le concept fondateur de « dominations légitimes »³⁰. Weber définit la domination comme « le caractère propre de la motivation qui commande l'obéissance », et conceptualise l'existence de trois types de « dominations légitimes » parmi lesquelles la « domination légale-rationnelle », dont la légitimité provient du respect d'un cadre légal accepté par les acteurs³¹. Maintes fois appliquée à la res militari³²,

 $^{^{26}}$ Correspond à l'actuel Bureau Condition du Personnel – Environnement Humain (BCP-EH) de l'EMAT.

²⁷ Ben Connable (dir.), Michael J. McNersey, William Marcellino et al., Will to Fight: Analyzing, modeling, and Simulating the Will to Fight of Military Units, Santa Monica, RAND Corporation, 2018.

²⁸ Sébastien Botreau-Bonneterre, « Le respect du droit, moyen de légitimation des opérations militaires », dans : Centre d'études et de Recherche de l'École Militaire, *La légitimité des interventions militaires*, Cahier du CEREM, n°3, mars 2008, p. 63.

²⁹ Guy de Lacharrière, La politique juridique extérieure, Economica, 1983, p. 205, dans : Sébastien Botreau-Bonneterre, « le respect du droit, moyen de légitimation des opérations militaires », *art. cit.*, p. 67.

³⁰ Max Weber, Économie et société, op. cit.

³¹ Elisabeth Kauffmann « « Les trois types purs de la domination légitime » de Max Weber : les paradoxes de la domination et de la liberté », *Sociologie*, vol. 5, no. 3, 2014, pp. 307-317.

³² Raymond Aron, Les Étapes de la pensée sociologique, Paris, Gallimard, 1957, 664 p.

cette typologie offrant un cadre explicatif à la construction sociale de la légitimité et de l'obéissance s'exprime à l'aune du conflit russo-ukrainien.

En effet, préalablement à l'entrée en guerre, la Douma a voté le 15 février 2022 une motion appelant « le président Vladimir Poutine à reconnaître officiellement les républiques populaires de Donetsk et de Louhansk »³³. Le 21 février, les deux républiques séparatistes sont officiellement reconnues comme indépendantes et des accords d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle furent ratifié le même jour. Une fois la reconnaissance légale intervenue, les républiques du Donbass ont signalé être menacées d'un « génocide », requérant dès lors le soutien de Moscou en vertu du traité signé.

Aussi, à l'image de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, la guerre d'Ukraine débute par un « appel légal »³⁴ au Kremlin provenant des républiques de Louhansk et Donetsk. De ce fait, le soldat russe participant au conflit intervient en vertu d'un « ordre juridique »³⁵ et, in extenso, d'un « ordre normatif »³⁶. L'action armée s'inscrit alors dans un cadre légaliste construit, favorisant ainsi la légitimité légale-rationnelle du recours à la force ordonné par le pouvoir. Pierre Bourdieu relève à cet égard l'importance du « formalisme juridique » comme mode de légitimation de la violence étatique : « La force, écrit-il, ne peut s'affirmer comme telle, comme violence sans phrases, arbitraire qui est ce qu'il est, sans justification ; c'est un fait d'expérience qu'elle ne peut se perpétuer durablement que sur les dehors du droit [...]. »³⁷.

III. L'instrumentalisation de la mémoire et du clergé, la justification par la « cité domestique »

Laurent Thévenot et Luc Boltanski ont contribué à une redéfinition de l'approche sociologique de la légitimité à partir des années 1990. Les deux auteurs ont dressé une typologie de « la légitimation de l'action humaine » organisée selon six principes appelés « cités »³⁸. Ils mettent notamment en exergue ce qu'ils nomment « l'impératif de justification », caractérisé par la recherche d'un « principe supérieur commun »³⁹. Bien qu'étant régis par différents « corps de règles prescriptives », les différents systèmes de justifications identifiés par les auteurs se rejoignent par l'expression d'un « bien commun <qui> profite à toute la cité ». En l'occurrence, l'instrumentalisation de la mémoire et de l'Église Orthodoxe renvoie à la cité domestique dont le bien commun est défini par la tradition. Michel Piteau défend que selon ce

³⁷ Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », art. cit., p. 149 et 150.

³³ Tass.ru, « Poutine signe des décrets reconnaissant la LPR et la DPR », 21 février 2022.

³⁴ Jean-Baptiste NAUDET, « « C'est notre terre. On ne bougera pas »: en Ukraine, la guerre de tout un peuple », *L'Obs*, 1er mars 2022, [en ligne], https://www.nouvelobs.com/guerre-en-ukraine/20220301.OBS55140/c-est-notre-terre-on-ne-bougera-pas-en-ukraine-la-guerre-de-tout-un-peuple.html, page consultée le 12 avril 2022.

³⁵ Charles Leben « De quelques doctrines de l'ordre juridique », Droits, vol. 33, no. 1, 2001, pp. 19-40.

³⁶ Ibid.

³⁸ Marc Jacquemain (2001) en donne la définition suivante : « [...] pour l'essentiel, peut dire qu'une « cité », est une logique de justification basée sur une conception du bien commun. Il ne faut donc pas se laisser leurer par le vocabulaire : si on voulait être très chématique, on écrirait l'équation Cité = « kit » de justification » ».

³⁹ Dénes Harai et Solange Rameix. « La justification. Approches et enjeux historiographiques », *Hypothèses*, vol. 11, no. 1, 2008, pp. 75-86.

modèle, « l'homme est un homo hierarchitus dont le propre est de respecter la tradition en acceptant un ordre de type patriarcal et communautaire »⁴⁰.

L'idéal domestique de la justification par la tradition apparaît premièrement par le recours à la rente mémorielle de la Seconde Guerre mondiale, le but de l'intervention étant de « dénazifier » l'Ukraine. Vladimir Poutine effectue dès lors un parallèle avec la Seconde Guerre mondiale : « En 1940, au début de 1941, l'Union soviétique tenta de retarder le début de la guerre. Il a essayé de ne pas provoquer un agresseur potentiel, il a reporté les démarches pour une éventuelle contre-action. Le pays n'était pas prêt pour l'invasion de l'Allemagne nazie. L'ennemi a été arrêté et écrasé, mais à un coût colossal [...]. Au cours des premiers mois, des territoires clés et des millions de personnes ont été perdus. La deuxième fois, les erreurs ne sont pas autorisées »⁴¹. L'instrumentalisation de l'Histoire se manifeste à plusieurs reprises dans le discours de Vladimir Poutine. Il déclarait par exemple en mai 2021 que « le peuple soviétique a [...] libéré les pays d'Europe de la peste brune »⁴². Durant la matinée du 24 février, le président russe réactiva cet imaginaire en affirmant que « l'issue de la seconde guerre mondiale est sacrée »⁴³. Le chef du Kremlin entend ainsi se présenter comme un leader antinazi, « et, par-là, de prétendre exercer les droits que conférait à la Russie l'héritage de la Grande guerre patriotique »⁴⁴.

Encore, la date arrêtée pour le début des opérations mobilise la construction mémorielle du régime postsoviétique : « Le 24 février est le lendemain du 23, qui est le jour du défenseur de la patrie, la grande fête du soldat russe. Tout « ex-soviétique » connaît cette date et le fait que l'offensive soit réalisée le lendemain n'a rien d'anodin »⁴⁵. Existant depuis 1922, cette fête nationale célébrait originellement la création de l'Armée rouge, aujourd'hui elle est considérée comme la journée de l'homme, mais il s'agit également de rendre hommage au soldat russe. Empreint d'une « connotation virile et guerrière »⁴⁶, le jour des défenseurs de la patrie exprime une symbiose entre la nation et l'homme, ce dernier étant potentiellement amené à prendre les armes pour protéger son pays. Les discours du gouvernement russe, conjugués à la symbolique de la date choisie pour le début des opérations, participent d'une construction sociale visant à ancrer le soldat russe dans le respect de l'héritage culturel des « défenseurs de la patrie ».

Il s'agit d'une logique applicable dans une plus large mesure aux institutions militaires en général. En effet, les traditions des forces armées sont intrinsèquement liées à l'histoire militaire nationale, et à une sacralisation des exploits passés. A titre de comparaison, l'armée de Terre française décrit un schéma similaire : « Au cœur de l'histoire et de la culture de notre pays se trouve la tradition militaire. » Cette tradition militaire unique et héritée de l'histoire prend corps aujourd'hui à travers lesquelles la communauté militaire exprime « ce qu'elle a été, ce qu'elle est et ce qu'elle veut être »⁴⁷. Encore, le Code

43 Ibid.

⁴⁰ Michel Piteau, Compte-rendu - « Luc Boltanski et Laurent Thévenot. De la justification, les économies de la grandeur (1991) », Revue française de science politique, vol. -, no. HS1, 2021, pp. 242-260.

⁴¹ Philippe Randrianarimanama, « Comment Poutine justifie l'invasion de l'Ukraine », TV5 Monde, 24 février 2022, [en ligne]: https://information.tv5monde.com/info/comment-poutine-justifie-l-invasion-de-l-ukraine-446209, consulté le 3 mars 2022.

⁴² Ibid.

⁴⁴ Ibid.

 ⁴⁵ Entretien réalisé le 6 mai 2022 avec un ancien attaché de défense en Ukraine et spécialiste de l'Europe de l'Est
 46 Muriel POMPONNE, « La Russie honore « le défenseur » », RFI, 23 février 2016, [en ligne],

https://www.rfi.fr/fr/europe/20160223-russie-journee-defenseurs-patrie-armee-chars, page consultée le 17 avril 2022.

47 État-major de l'armée de Terre, « Nos traditions », [en ligne]: https://www.defense.gouv.fr/terre/mieux-nous-connaitre/nos-traditions, page consultée le 11 avril 2023.

d'honneur du soldat français consacre la tradition comme le « ciment de l'identité du soldat français »⁴⁸. Ces considérations ont fait l'objet d'un certain nombre de développement en sociologie et anthropologie des forces armées⁴⁹, la prégnance de la tradition étant appréhendée par certains auteurs comme une « spécificité militaire »⁵⁰. Laure Bardiès relève l'influence particulière de la légitimité traditionnelle au sein des structures militaires : « Les traditions militaires et leur place au sein de la culture militaire confèrent à la domination traditionnelle une force qu'elle a perdue ailleurs »⁵¹. En outre, les armées se distinguent par la prégnance d'une sociabilité traditionnelle au sens de Durkheim, qui se double d'une diffusion permanente des valeurs centrales du métier militaire par différents médiums (écrits, chants, mises en scènes, discours, récits, commémoration, etc.) et qui favorisent une socialisation intégratrice particulièrement puissante⁵².

L'Église orthodoxe contribue également à la construction sociale d'une légitimation traditionnelle de l'intervention militaire. Depuis plusieurs années se développe en Russie un « anti-occidentalisme (qui a) progressivement dépassé le domaine sécuritaire » pour investir « la sphère culturelle et spirituelle »⁵³. L'Église Orthodoxe est ainsi instrumentalisée comme « entrepreneur de morale »⁵⁴ pour combattre les normes et valeurs occidentales. Le patriarche de Moscou déclarait par exemple en 2016 que les droits de l'Homme représentaient une « hérésie globale »⁵⁵ et exposait encore en mars 2022 que la guerre en Ukraine possédait une signification métaphysique : « la Russie lutterait contre l'Occident pour sa propre survie mais aussi pour le « salut humain »⁵⁶. En effet, des valeurs telles que la primauté du droit, la liberté des élections, l'importance de la société civile sont combattues au motif « qu'elles seraient étrangères à la culture russe »⁵⁷. L'implication du clergé russe renvoie à un autre fondement wébérien de la légitimité, à savoir la domination traditionnelle : « Est traditionnelle la domination fondée sur la croyance au caractère sacré de ceux qui ont été appelés par la tradition à exercer l'autorité »⁵⁸. Confortant la dimension axiologique de l'antagonisme, le clergé russe légitime dès lors le recours à la violence armée répondant à une *causa justa*.

Ainsi, l'analyse des faits révèle la construction d'une légitimation de l'agression militaire par l'intermédiaire d'un registre de justification reposant sur la « cité domestique », et prenant racine dans la mobilisation de la tradition militaire et religieuse. Dans le même temps, la littérature et les réflexions doctrinales de l'armée de Terre sur les forces morales insistent sur le rôle fondamental des traditions comme vectrices d'appartenance et de sens. Evrard Guérin mentionne le rôle décisif de la culture d'armes, laquelle « favorise l'intégration du soldat ou des différentes unités dans le groupe, et renforce la

⁴⁸ État major de l'armée de Terre, Honneur, courage et dignité : le comportement du soldat de l'armée de Terre, 2021.

⁴⁹ André Thiéblemont (dir.), Cultures et logiques militaires, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 350 p.

 $^{^{\}rm 50}$ Laure Bardiès, « Du concept de spécifité militaire », art. cit. p. 22.

⁵¹ Ibid., p. 23.

⁵² Ibid., p. 22.

⁵³ Tatiana Kastouéva-Jean, « Mêmes si les Russes ne voulaient pas de cette guerre, ils attendent de leur président une victoire militaire convaincante », *Le Monde*, 5 avril 2022.

⁵⁴ Concept développé par le sociologue américain Howard S. Becker en 1964 ; l'entrepreneur de moral définit et/ou veille à l'application des normes et valeurs prescrites par une société.

⁵⁵ Tatiana Kastouéva-Jean, « Mêmes si les Russes ne voulaient pas de cette guerre, ils attendent de leur président une victoire militaire convaincante », *art.cit*.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ibid

⁵⁸ Raymond Aron, Les Étapes de la pensée sociologique, op. cit.

confiance mutuelle et le sentiment d'appartenance »⁵⁹. Il évoque en sus « l'adhésion volontaire à une histoire, une culture et des valeurs communes <qui> pousse chacun à donner le meilleur de lui-même ». De même, *Action terrestre future* désigne « la Tradition » comme un des éléments susceptibles de « donner du sens à la mission et d'expliquer l'esprit de la mission »⁶⁰.

IV. Entre diabolisation et justifications politiques, défendre le Bien, combattre le Mal : une construction manichéenne de la réalité sociale

La « dénazification » ou le « génocide » invoqués par la Russie sont souvent dépeints comme les élucubrations irrationnelles d'un régime basculant dans le totalitarisme. La communication du gouvernement russe, bien qu'amplifiant largement les faits, prend en réalité racine dans les clivages traversant la société ukrainienne⁶¹. Dans le discours de Vladimir Poutine du 24 février annonçant le début de « l'opération militaire spéciale », le président de la Fédération de Russie accuse Kiev d'être liée aux « nationalistes extrémistes » et de s'en prendre aux populations russophones qui subiraient un « génocide ». Ces éléments de langage font échos au rejet d'une partie de la population relativement à « l'ukrainisation » de la vie publique⁶². Sur fond d'un élan nationaliste concomitant à la guerre du Donbass, plusieurs projets de lois furent mis à l'étude, tel la « création d'une patrouille linguistique habilitée à dresser des amendes ». De même, par un décret présidentiel du 16 mai 2017, plusieurs réseaux sociaux en langue russe et comptant des millions d'utilisateurs furent interdits. Considérant que 33% de la population ukrainienne demeurait favorable à l'idée de conférer au russe un statut officiel en 2016, il est aisé de mesurer l'étendue du clivage.⁶³

Le sociologue Paschalis Ntagteverenis écrivait en 2003 dans Sociétés que « le vingtième siècle nous a appris que le premier acte de guerre ne se réalise pas dans les champs de bataille mais dans le champ de la propagande : il s'agit de l'effort qui vise à « diaboliser » en quelque sorte l'ennemi pour justifier le déclenchement de la guerre »⁶⁴. En traçant « la séparation Bien/Mal »⁶⁵, il s'agit tant de déstabiliser l'ennemi que de permettre au soldat de transgresser les « normes sociales de la société dans laquelle il évolue <qui interdisent » tant légalement que moralement, de faire usage de la violence et de tuer ». Par ailleurs, la réactivation d'un imaginaire collectif issu de la Seconde Guerre mondiale n'a rien de nouveau et « l'identification de l'adversaire au Mal a été effectué par le biais des similitudes supposées entre

Note de recherche | M. Yanis HANKAOUI | 12/2023

⁵⁹ Evrard Guérin, « Du fondement des forces morales », art. cit.

 $^{^{\}rm 60}$ État-major de l'armée de Terre, Action terrestre future, op. cit., p. 48.

⁶¹ Alexandra Goujon, « « Les russophones sont menacés en Ukraine. » », L'Ukraine : de l'indépendance à la guerre. Nouvelle édition revue et augmentée, sous la direction d'Alexandra Goujon, Le Cavalier Bleu, 2023, pp. 67-73.

⁶² Sébastien Gobert, « Kiev ne veut plus voir du russe partout », *Libération*, 18 juillet 2017, [en ligne]: https://www.liberation.fr/planete/2017/07/18/kiev-ne-veut-plus-voir-du-russe-partout_1584697/; Nikitita Taranko Acosta, « Ukrainisation à marche forcée », *Le Monde Diplomatique*, mai 2019, [en ligne]: https://www.monde-diplomatique.fr/2019/05/TARANKO_ACOSTA/59874

⁶³ Sébastien Gobert, « Kiev ne veut plus voir du russe partout », Libération, art. cit.

⁶⁴ Paschalis Ntagteveneris, « L'ennemi comme monstre, une réflexion sur la séparation entre le bien et le mal, à partir d'une analyse des conditions d'émergence et de l'usage symbolique de l'image monstrueuse d'Hitler », Sociétés, vol. n°80, no.2, 2003, pp. 41-50.

⁶⁵ Ibid.

l'ennemi [...] et le régime totalitaire nazi »66 dans le cadre des guerres contre l'Irak en 1991 et l'ex-République Fédérale de Yougoslavie en 1999.

Les débuts de la Guerre d'Ukraine entrent en adéquation avec cette logique. Le gouvernement russe déclara que les premiers affrontements avaient principalement lieu contre des groupes paramilitaires ultra-nationalistes tel le bataillon Azov. Amalgamer l'armée ukrainienne à des nationalistes fanatisés, voire des néonazis, concoure à un aspect récurrent de la légitimation : la diabolisation de l'adversaire. Ceci mérite d'attirer notre attention lorsque l'on sait qu'il existe « un certain nombre de témoignages – même s'il faut s'en méfier en temps de guerre - qui montrent que des soldats russes se demandent ce qu'ils font là et pensaient être accueillis en libérateurs »67. En prolongement de cette idée, c'est ainsi qu'il faut apprécier l'instrumentalisation de « l'entrepreneur de moral » qu'est l'Église orthodoxe moscovite, participant à positionner les forces ukrainiennes dans le champ du Mal; ceci transparaît clairement lorsque le patriarche Kirill dit voir dans l'invasion de l'Ukraine un combat « contre les forces du mal »⁶⁸.

Dans le même temps le régime russe employait une construction discursive tendant à minorer l'usage de la force (« opération militaire spéciale »), tout en plaçant la protection des populations civiles au centre de ses préoccupations : « Avec l'aval du Conseil de sécurité, j'ai décidé de mener une opération militaire spéciale. Son objectif est de protéger les personnes victimes d'intimidation et de génocide par le régime de Kiev depuis huit ans ». Nous retrouvons alors des modalités classiques de légitimation de l'action armée apparues dans les années 1990, telles qu'identifiées par François Agostini : « Le rôle déterminant de la justification humanitaire pour légitimer une intervention armée s'accompagne de l'emploi d'une rhétorique humanitaire qui vise à effacer la réalité d'une opération militaire par l'usage de mots rassurants comme "sécurité", "protection des civils et des équipes humanitaires", "solidarité", "force d'interposition", etc. Un tel vocabulaire dissimule la réalité de l'intervention armée, le mot "guerre" étant désormais proscrit ». Selon le même auteur, l'objectif de ces manœuvres informationnelles est de « désigner le camp du Bien opposé à celui du Mal »69.

La diabolisation de l'Occident accusé d'avoir causé le déclenchement de la guerre est un autre leitmotiv de la propagande gouvernementale. En cause « L'élargissement de l'OTAN et la progression de ses infrastructures » à « l'étranger proche » de la Russie représenterait « des menaces fondamentales ». La « thèse officielle » du gouvernement russe est donc d'anticiper la bascule géopolitique de l'Ukraine, soumise à l'influence occidentale depuis la révolution de Maïdan en 2014. En outre, Tatiana Kastouéva-Jean relevait en avril 2022 la prégnance du narratif officiel dans les mentalités collectives : « 63% des Russes continuent à regretter l'Union soviétique ; la majorité impute son effondrement à la « trahison des élites » et à la « perfidie de l'Occident » ». D'autre part, la politiste de l'IFRI soulignait qu'au commencement du conflit une large majorité de Russes soutenaient l'entrée en guerre, eu égard au

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷Général d'armée Thierry Burkhard , In : Élise Vincent, « Guerre en Ukraine : « le rouleau compresseur » russe risque de finir par passer, selon le chef d'état-major des armées », Le Monde, 6 mars 2022.

⁶⁸ Europe 1, « Ukraine : Bruxelles propose de sanctionner le chef de l'Église orthodoxe russe », 4 mai 2022, [en ligne], https://www.europe1.fr/international/ukraine-bruxelles-propose-de-sanctionner-le-chef-de-leglise-orthodoxe-russe-4109474, page consultée le 6 mai 2022.

⁶⁹ François Agostini, « Processus de légitimation des interventions militaires par les vecteurs de l'opinion publique et des médias », dans : Centre d'études et de Recherche de l'École Militaire, La légitimité des interventions militaires, Cahier du CEREM, n°3, mars 2008, p. 15.

matraquage médiatique anti-ukrainien depuis 2014 : « Omniprésente dans le champ informationnel russe, l'Ukraine était ces dernières années l'objet du mépris et de la haine d'innombrables commentateurs ».

L'instrumentalisation des médias par le gouvernement russe était déjà décrite quelques années auparavant par Alexander Kondratov: « les médias de masses sont <de nouveau> soumis au contrôle complexe et à la censure. À la socialisation politique des médias, s'adjoint l'essor d'une socialisation civique et militaire avec le développement de « l'éducation patriotico-militaire ». Définit par Tatiana Kastouéva-Jean comme « verticale, stato-centrée et fortement militarisée », cet ensemble de politiques éducatives reprenant « largement les méthodes et formes soviétiques » se développe depuis une vingtaine d'années mais a acquis « un nouveau sens et une intensité plus forte⁷⁰ » depuis 2014. Pour Olga Konkka, elles participent « largement à la diffusion de l'idée selon laquelle, depuis toujours, la Russie est entourée d'ennemis cherchant à l'envahir ». Nous retrouvons ainsi deux dimensions majeures des forces morales identifiées par Axel Augé : l'attachement patriotique et l'adhésion de la jeunesse. Selon lui, « l'attachement patriotique » est « fondateur des forces morales de la Nation⁷¹ ». Le sociologue, chef de filière au premier bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, souligne par ailleurs l'importance de « l'adhésion de la société, en particulier une de ses composantes : les jeunes » 72. En somme, convaincus d'une menace existentielle pesant sur leur société, les Russes sont d'autant plus prompts à soutenir les forces armées, quand les soldats peuvent s'appuyer sur un narratif justifiant leurs actions. Ce construit narratif entrant en adéquation avec certains facteurs concourant au développement des forces morales, à savoir le « sentiment du bien-fondé de la cause ou de l'idéal, [...] exacerbé lorsque la patrie est en danger »73.

Conclusion:

L'analyse des modes de légitimation construits par le gouvernement, les structures étatiques et religieuses russes, a permis de mettre en exergue leur caractère protéiforme et les interactions avec différents aspects des forces morales. De même, nous avons mis en exergue que la légitimation est une construction sociale permise par différentes instances de socialisations qui contribuent à façonner les « structures mentales » pour renforcer l'adhésion de la société et des combattants. L'exemple de l'agression militaire russe a révélé l'emploi simultané de mécanismes de justification fondé sur le droit, la tradition ou encore la création d'un manichéisme opposant le Bien (aide humanitaire et défense de la nation) au Mal (diabolisation de l'adversaire). D'autres modes de légitimation/justification auraient pu être développés tel que le rétablissement d'une grandeur perdue avec la chute de l'URSS ou la mobilisation verticale du soutien de la nation avec la campagne Z. L'objectif était moins de dépeindre de manière exhaustive le tableau des « modes de légitimation », que d'exposer la possibilité d'offrir un cadre explicatif à ces processus par les apports conceptuels de la sociologie. Dans un contexte de contestation de l'influence française, par exemple, appréhender les « mondes sociaux » dominants dans un espace donné pourrait

⁷⁰Tatiana Kastouéva-Jean, « L'éducation patriotique et militaire, un avatar de l'époque soviétique ? », *Revue Défense Nationale*, 7, n° 802, 2017, pp72-77.

⁷¹Axel Augé, «Le patriotisme, vecteur des forces morales de la Nation et du soldat», Fantassin Magazine, nº 49, automne/hiver 2022.

⁷² Ibid

⁷³ Evrard Guérin, « Du fondement des forces morales », art. cit.

favoriser en retour une meilleure adaptation des modes de légitimation de l'action militaire française. Notons que ces outils sont déjà fréquemment employés dans différents domaines en vue d'obtenir un effet sur les structures sociales. Certains cabinets de conseils en organisation, mandatés pour accompagner une conduite du changement en entreprise, développent des méthodes fondées sur la théorie des mondes sociaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot pour objectiver les valeurs dominantes dans la structure, en vue d'obtenir une meilleure appropriation de la transformation. En conséquence, alors que les confrontations narratives se multiplient avec l'interconnexion croissante permises par les NTIC, la compréhension des mécanismes sociaux de légitimation pourrait constituer un apport nonnégligeable de la sociologie aux études stratégiques.

Bibliographie

AGOSTINI François, « Processus de légitimation des interventions militaires par les vecteurs de l'opinion publique et des médias », In : Centre d'études et de Recherche de l'École Militaire, La légitimité des interventions militaires, *Cahier du CEREM*, n°3, mars 2008, p. 15.

ARON Raymond, Les Étapes de la pensée sociologique, Paris, Gallimard, 1957, 664 p.

BARDIES Laure, « Du concept de spécificité militaire », L'Année sociologique, vol. 61, no. 2, 2011, pp. 273-295.

BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent, De la justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard, 1991, 481 p.

BOLTANSKI Luc. « Sociologie critique et sociologie de la critique ». In: Politix, vol. 3, n°10-11, Deuxième et troisième trimestre 1990. sous la direction de Bastien FRANÇOIS et Jean-Philippe HEURTIN. pp. 124-134

BOUQUET Brigitte, « La complexité de la légitimité », Vie sociale, 2014/4 (n° 8), p. 13-23.

BOURGEOIS Frank, « La théorie de la guerre juste : un héritage chrétien ? », Études théologiques et religieuses, vol. 81, no. 4, 2006, pp. 449-474.

BOURDIEU Pierre, Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992, Le Seuil et Raisons d'agir, Paris, 2012, 672 p

BOTREAU-BONNETERRE Sébastien, « Le respect du droit, moyen de légitimation des opérations militaires », In : Centre d'études et de Recherche de l'École Militaire, La légitimité des interventions militaires, Cahier du CEREM, n°3, mars 2008, p. 63.

CONNABLE Ben (dir.), Michael J. McNersey, William Marcellino et al., Will to Fight: Analyzing, modeling, and Simulating the Will to Fight of Military Units, Santa Monica, RAND Corporation, 2018.

DE LACHARRIERE GUY, La politique juridique extérieure, Economica, 1983, p. 205

HARAI Denès et RAMEIX Solange. « La justification. Approches et enjeux historiographiques », Hypothèses, vol. 11, no. 1, 2008, pp. 75-86.

DUBAR Claude, « SOCIOLOGIE - Les grands courants », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 15 avril 2023. URL : https://www.universalis.fr/encyclopedie/sociologie-les-grands-courants/3-les-sociologies-de-la-construction-sociale/

DUTOYA Virginie, HAYAT Samuel, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », Revue française de science politique, 2016/1 (Vol. 66), p. 7-25.

ÉLIAS Norbert, La Dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1976), 328 p

EMAT, « Les facteurs de supériorité opérationnelle », In : Action terrestre future, Paris, septembre 2016, p. 49

EMAT, Honneur, courage et dignité : le comportement du soldat de l'armée de Terre, 2021.

GEORGESCO Florent (propos de Nicolas Werth), « Le mythe de la Grande Guerre patriotique et ses manipulations », Le Monde, 29 avril 2022.

GUERIN Evrard, « Du fondement des forces morales », Cahiers de la pensée mili-terre, 15 février 2020, [en ligne], https://www.penseemiliterre.fr/du-fondement-des-forces-morales_137_1013077.html, page consultée le 5 février 2022.

JACQUEMAIN Marc, « Les cités et les mondes : Le modèle de la justification chez Boltanski et Thevenot », Université de Liège, Décembre 2021.

KAUFFMANN, Elisabeth. « « Les trois types purs de la domination légitime » de Max Weber : les paradoxes de la domination et de la liberté », Sociologie, vol. 5, no. 3, 2014, pp. 307-317.

KESSOUS Emmanuel, « 8 - Le modèle des cités », In : L'attention au monde. Sociologie des données personnelles à l'ère numérique, sous la direction de KESSOUS Emmanuel. Paris, Armand Colin, « Recherches », 2012, p. 151-162.

KIRSCH Hervé, « Les forces morales dans la préparation opérationnelle : définition, consolidation et mesure (approche théorique) », Inflexions, 6, n° 2, 2007, pp39-60.

KASTOUEVA-JEAN Tatiana, « Mêmes si les Russes ne voulaient pas de cette guerre, ils attendent de leur président une victoire militaire convaincante », Le Monde, 5 avril 2022.

L. BERGER PETER et LUCKMANN Thomas, The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge, Anchor, 1966, 240 p.

LEBEN Charles. « De quelques doctrines de l'ordre juridique », Droits, vol. 33, no. 1, 2001, pp. 19-40.

LENOIR Rémi, « L'État selon Pierre Bourdieu », Sociétés contemporaines, n° 87, vol. 3, 2012, p. 138.

MOLÉNAT Xavier, « La construction sociale de la réalité », In : Xavier Molénat éd., La sociologie. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, « Petite bibliothèque », 2009, p. 96-102.

NTAGTEVENERIS Paschalis, « L'ennemi comme monstre, une réflexion sur la séparation entre le bien et le mal, à partir d'une analyse des conditions d'émergence et de l'usage symbolique de l'image monstrueuse d'Hitler », Sociétés, vol. n°80, no.2, 2003, pp. 41-50.

PITEAU Michel, Compte-rendu - « Luc Boltanski et Laurent Thévenot. De la justification, les économies de la grandeur (1991) », Revue française de science politique, vol. -, no. HS1, 2021, pp. 242-260.

QRIBI Abdelhak, « Socialisation et identité. L'apport de Berger et Luckmann à travers « la construction sociale de la réalité » », Bulletin de psychologie, 2010/2 (Numéro 506), p. 133-139.

RAMEL Frédéric, « Origine et finalité de la Cité idéale : la guerre dans la philosophie grecque », Raisons politiques, 2002/1 (n° 5), p. 109-125.

TARRAGONI Federico, « Chapitre 5. Les paradigmes contemporains de la sociologie du conflit », In : , Sociologie du conflit. sous la direction de BULLE Sylvaine, TARRAGONI Federico. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2021, p. 101-138

THIEBLEMONT André (dir.), Cultures et logiques militaires, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 350 p.

YVART Ugo, « La force morale : facteur crucial pour surmonter les crises et gagner les conflits », Revue Défense Nationale, avril 2023, n°859, pp. 32-38.

VEZINAT Nadège, « Sur l'État », Sociologie [En ligne], Comptes rendus, 2014, mis en ligne le 30 novembre 2014, consulté le 8 avril 2023. URL : http://journals.openedition.org/sociologie/2345

WEBER Max, Économie et société, Paris, Plon, 1996 (1922), 416 p.

Sitographie

Philippe Randrianarimanama, « Comment Poutine justifie l'invasion de l'Ukraine », TV5 Monde, 24 février 2022, [en ligne]: https://information.tv5monde.com/info/comment-poutine-justifie-l-invasion-de-l-ukraine-446209, consulté le 3 mars 2022.

Christian Barthlen, ancien attaché de défense en Ukraine et spécialiste de l'Europe de l'Est, entretien réalisé le 6 mai 2022.

Muriel Pomponne, « La Russie honore « le défenseur » », RFI, 23 février 2016, [en ligne], https://www.rfi.fr/fr/europe/20160223-russie-journee-defenseurs-patrie-armee-chars, page consultée le 17 avril 2022.

État-major de l'armée de Terre, « Nos traditions », [en ligne] : https://www.defense.gouv.fr/terre/mieux-nous-connaitre/nos-traditions, page consultée le 11 avril 2023.

Général d'armée Thierry Burkhard, In : Élise Vincent, « Guerre en Ukraine : « le rouleau compresseur » russe risque de finir par passer, selon le chef d'état-major des armées », Le Monde, 6 mars 2022.

Europe 1, « Ukraine : Bruxelles propose de sanctionner le chef de l'Église orthodoxe russe », 4 mai 2022, [en ligne], https://www.europe1.fr/international/ukraine-bruxelles-propose-de-sanctionner-le-chef-de-leglise-orthodoxe-russe-4109474, page consultée le 6 mai 2022.

Tass.ru, « Poutine signe des décrets reconnaissant la LPR et la DPR », 21 février 2022.

Jean-Baptiste NAUDET, « « C'est notre terre. On ne bougera pas » : en Ukraine, la guerre de tout un peuple », L'Obs, 1^{er} mars 2022, [en ligne], https://www.nouvelobs.com/guerre-en-ukraine/20220301.OBS55140/c-est-notre-terre-on-ne-bougera-pas-en-ukraine-la-guerre-de-tout-un-peuple.html, page consultée le 12 avril 2022.

Sébastien Gobert, « Kiev ne veut plus voir du russe partout », Libération, 18 juillet 2017, [en ligne] : https://www.liberation.fr/planete/2017/07/18/kiev-ne-veut-plus-voir-du-russe-partout_1584697/

Nikitita Taranko Acosta, « Ukrainisation à marche forcée », Le Monde Diplomatique, mai 2019, [en ligne] : https://www.monde-diplomatique.fr/2019/05/TARANKO_ACOSTA/59874

Euronews, « La Russie prête à des négociations, si Kiev « dépose les armes » », 25 février 2022, [en ligne], https://fr.euronews.com/2022/02/25/la-russie-prete-a-des-negociations-si-kiev-depose-les-armes, page consultée le 5 avril 2022.

Figaro, « Poutine appelle l'armée ukrainienne à « prendre le pouvoir » à Kiev », 25 février 2022, [en ligne], https://www.lefigaro.fr/flash-actu/poutine-appelle-l-armee-ukrainienne-a-prendre-le-pouvoir-a-kiev-20220225, page consultée le 5 avril 2022.

